



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-20191114-00058520-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 30 - EPCC ISBA - Rapport annuel 2018

Délibération n° 2019/005852

EPCC ISBA

Rapport annuel 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
CCSPL	05/11/2019	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	05/11/2019	Favorable unanime

Dans le cadre de la réforme dite LMD (licence, master, doctorat) d'harmonisation du système d'enseignement supérieur européen, les écoles d'art homologuées par l'HCERES ont été amenées à prendre leur autonomie sous forme d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle), seul statut reconnu par les Ministères de tutelle. 47 écoles d'art en France ont ainsi évolué vers un EPCC, dont l'ISBA, Institut Supérieur des Beaux-Arts, situé à Besançon.

L'ISBA est administré par un Conseil d'Administration de 17 membres dont le Président est M. Patrick BONTEMPS. Le directeur est M. Laurent DEVEZE. Un conseil pédagogique et de la vie étudiante et un conseil scientifique et de la recherche/création participent également à la gouvernance de l'ISBA.

Les 6 élus Ville titulaires membres du conseil d'administration de l'ISBA sont Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. BONNET, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS. Le représentant du Maire au conseil d'administration est Mme Rosa REBRAB.

1 - Rapport d'activité

1.1. Le projet d'établissement

L'ISBA est un établissement d'enseignement supérieur en arts plastiques. Il prépare aux diplômes nationaux (DNA, DNSEP) en art et communication visuelle. Il assure la formation artistique, scientifique et technique des étudiants-créateurs. Le projet d'établissement repose sur trois axes :

- la recherche/création : cette recherche se fait en lien avec les universités françaises et internationales. Elle se décline en colloques, rencontres, publications et expositions
- la coopération internationale : elle est conçue comme une culture d'établissement. Elle se traduit par des échanges d'étudiants (dispositif Erasmus) et de professeurs, la constitution d'un réseau de partenaires, et l'existence à proximité de l'ISBA d'une résidence internationale d'artistes
- le développement de la fabrique culturelle, qui s'entend comme une prolongation de la pédagogie. A ce titre, l'action culturelle valorise les travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité : exposition dans et hors les murs, manifestations médiatisées (Excentricités, Jours de feu..).

L'ISBA s'est engagé depuis 2017 comme une tête de réseau de l'enseignement supérieur artistique, en prenant l'initiative soutenue par la DRAC de lancer le projet « Plateforme » qui fédère les trois écoles supérieures d'art de la Grande Région : Besançon, Chalon, Dijon, rejointes par les classes préparatoires publiques de Beaune et Belfort.

1.2. Les étudiants

En 2018, l'ISBA a accueilli 215 étudiants répartis sur 5 années de cursus, dont 96 boursiers. A ce cursus de formation s'ajoutent par exemple les auditeurs libres, les candidats VAE, les cours du soir (128 adultes) et les enfants le mercredi (11).

Pour les années 2 à 5, 107 étudiants sont dans l'option Art et 75 dans l'option Communication Visuelle. La provenance géographique des étudiants est très diversifiée, parmi lesquels 34 grands-bisontins, 81 régionaux, 73 du reste de la France et 27 étrangers issus de 12 pays.

43 étudiants ont été diplômés en 3^{ème} année, et 40 étudiants ont été diplômés en 5^{ème} année. Les jurys de DNA et DNSEP sont composés de professionnels.

Au dernier concours d'admission, 158 élèves se sont inscrits, 42 ont été admis.

1.3. La recherche

L'appellation retenue par l'ISBA est « Fronts et Frontières ». La recherche sur ce thème s'attache à comprendre par exemple les propositions plastiques et graphiques qui interrogent, les pratiques de travail et leur inscription sociale, la vision du corps vivant de l'artiste, les réflexions croisées de créateurs et chercheurs qui traitent de ces sujets. « Fronts et Frontières » met en relation des universités françaises et étrangères, avec la vocation de penser, créer, montrer et diffuser.

1.4. L'action culturelle

Au cours de l'année 2018, l'ISBA a organisé 5 événements structurants, 7 expositions, 5 grandes conférences, 12 événements en et hors région, et 6 résidences d'artistes.

Les actions marquantes de 2018 sont les rencontres « Excentricités » qui trouvent leur public, le « Jour de feu », « Back to the trees ». La journée « portes ouvertes » a également été un succès.

Les nombreuses expositions ont permis de présenter un artiste (ex : Frederic Weigel, Thomas Fontaine) ou des anciens étudiants issus des 3 écoles d'art de BFC ou des thématiques.

Les conférences ont permis à des professionnels et artistes d'aborder des sujets variés.

L'ISBA, l'école d'art de Belfort, l'école d'art de Beaune, le bois d'Ambre de Saint Vit, le château de Champlitte, le Fort Griffon sont autant de lieux investis par les artistes-créateurs de l'ISBA en 2018.

Des ateliers d'écritures, des workshops, des journées d'études thématiques ont également été proposés par l'ISBA en 2018.

1.5 La coopération internationale

La mobilité internationale est obligatoire en 4^{ème} année, 31 étudiants sont partis à l'étranger en poursuite d'études ou stages Erasmus. En parallèle, 40 conventions avec des écoles étrangères ont été signées pour accueillir des étudiants Erasmus.

La résidence du 12 rue Denis Papin, composée de 4 chambres, a accueilli 3 artistes étrangers, venus de Porto Rico, Canada, Bangladesh. Et à l'inverse, souvent par réciprocité, des étudiants et anciens élèves de l'ISBA sont partis en résidence à l'étranger au Bangladesh, au Japon, au Canada.

2 - Les conditions d'exécution du service public

2.1. Le personnel

Au moment de la mutation de l'ISBA de « service de la Ville de Besançon » en « EPCC », le personnel a été mis à disposition par la Ville de Besançon, à l'exception du Directeur qui, conformément à la réglementation, est détaché auprès de l'EPCC. Depuis 2016, les professeurs nouvellement recrutés le sont directement par l'ISBA. En 2018, 36 agents travaillent à l'ISBA, dont 31 mis à disposition par la Ville de Besançon :

- 15 personnels administratifs ou techniques
- 21 enseignants et assistants d'enseignement.

S'ajoutent à ces effectifs 8 assistants d'enseignement pour les cours du soir, ainsi que des intervenants ponctuels, et 3 volontaires en service civique.

2.2. Le site

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville et l'ISBA, la Ville loue à titre gracieux à l'ISBA l'ensemble immobilier (bâtiment, terrain, parkings) situé rue Denis Papin. Compte tenu du caractère architectural du bâtiment inscrit à l'inventaire du patrimoine du XX^{ème} siècle, la Ville s'est engagée à assurer diverses charges d'entretien et de maintenance, en particulier l'informatique.

2.3. Les tarifs

L'ISBA dispose de recettes propres issues essentiellement des droits d'inscription : le coût d'inscription pour les étudiants en 2018 varie entre 380 et 750 € et ce en fonction du niveau des bourses attribuées aux étudiants. Quant aux cours du soir, les tarifs varient entre 270 et 390 € en fonction du quotient familial.

3 - Situation financière et liens avec la Ville de Besançon

3.1. Situation financière 2018

Le compte administratif 2018 a été approuvé par le conseil d'administration de l'ISBA le 21 mai 2019. Il est conforme au compte de gestion.

Au titre de 2018, les deux sections du compte administratif dégagent un déficit, mais les résultats cumulés, restent positifs.

L'EPCC ISBA n'a pas souscrit d'emprunt en 2018 et n'est pas endetté.

Section d'investissement

en K€	2018	2017	2016
Recettes d'investissement	86,13	78,10	97,58
Dépenses d'investissement	95,42	72,32	119,22
Résultat de l'exercice en investissement	- 9,29	5,78	- 21,64
Résultat cumulé après intégration	+ 7,88	+ 17,17	+ 11,38

Les dépenses réelles d'équipements représentent 45 K€, et les recettes réelles (subvention de la Ville de Besançon et Région) 27 K€. Les autres éléments pour atteindre le total de dépenses et de recettes d'investissement sont constitués des opérations d'ordre.

Section de fonctionnement

en K€	2018	2017	2016
Recettes de fonctionnement	2 212,68	2 413,76	2 243,77
Dépenses de fonctionnement	2 296,26	2 254,20	2 435,14
Résultat de l'exercice en fonctionnement	- 83,58	189,56	- 191,37
Résultat cumulé après intégration	+ 176,31	+ 259,89	+ 70,33

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes en 2018. Par rapport à 2017, les dépenses sont en hausse, et les recettes en baisse.

Ces variations s'expliquent notamment par l'encaissement en 2017 de recettes sur des projets dont la majorité des dépenses a eu lieu en 2018. Cependant, ce décalage est également constaté par des recettes fin 2018 sur des projets dont les dépenses auront lieu en 2019.

Les principales recettes de fonctionnement émanent :

- Des subventions pour 1 940 K€ soit 87,7 % du total. Avec un montant global de 1 429,5 K€ en subvention de fonctionnement, la Ville de Besançon représente 64,6 % du total des recettes de l'EPCC.
- Des recettes propres (frais d'inscription) pour 207 K€ soit 9,35 % du total.

La forte dépendance de l'ISBA aux financements publics est à souligner.

Les principaux postes de dépenses sont traditionnellement les charges de personnels (1 764 K€ soit 76,8 % du total, stables par rapport à 2017), les frais de structure (fluides, assurances, entretien) pour 237 K€. Les frais d'action culturelle et pédagogiques, les versements Erasmus et les dépenses sur projets représentent 142 K€.

3.2. Liens avec la Ville de Besançon

Convention d'objectif et de moyens

Une convention d'objectifs et de moyens est mise en place entre la Ville de Besançon et l'ISBA. Les grandes lignes de cette convention sont les suivantes :

- **Objet** : La Ville confie à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts la mise en œuvre du projet d'enseignement supérieur ainsi que la gestion de l'Ecole. L'ISBA assume la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements de la convention.
- **Durée** : convention triennale 2017-2019
- **Caractéristiques générales** : Les missions de l'ISBA s'articulent autour de trois objectifs :
 - Mettre en œuvre les obligations liées à la réforme LMD : cursus d'enseignement supérieur, préparer à l'obtention des masters, accompagner la recherche universitaire
 - Poursuivre une politique de coopération internationale active, notamment avec les établissements d'enseignements supérieurs artistiques européens
 - Animer une politique d'expositions de haut niveau, ouverte au plus large public possible.

Pour permettre à l'ISBA de mener ses missions, la Ville met à disposition les locaux situés 12 rue Denis Papin à Besançon, et apporte des contributions en nature et financière.

Liens financiers et juridiques

Les principaux liens financiers entre l'ISBA et la Ville de Besançon ont été exécutés conformément à la convention d'objectif et de moyens. Il s'agit notamment :

- du versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement de 1 429,5 K€ et d'une subvention d'investissement de 23 K€,
- de l'encaissement par la Ville du coût de la mise à disposition d'agents pour 1 410 K€ et l'utilisation de certains services communs (7 K€).

En 2018, le Conseil Municipal a été sollicité sur le rapport annuel 2017 de l'ISBA sur l'attribution des subventions, sur un partenariat ISBA-Direction Hygiène Santé et sur le renouvellement d'un poste. Par ailleurs, l'ISBA est associé aux groupements de commandes de la Ville.

Conclusion

La qualité des prestations est conforme aux engagements de la convention d'objectifs et de moyens. La fréquentation de l'école par les étudiants est quasi à son maximum. La dimension internationale prend un poids croissant, tant via les élèves accueillis que dans l'enseignement diffusé.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Institut Supérieur des Beaux-Arts ».

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

